

portant nomination de Monsieur IKOUNGA Martial
en qualité de Directeur Technique à la So-
ciété Nationale de Distribution d'Eau (SNDE)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu La Constitution du 8 Juillet 1979

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 78/123 du 17 Février 1978 portant attributions et or-
ganisation du Ministère des Mines et de l'Energie ;

Vu la Loi 06/57 du 15 Juin 1967 portant création de la Société Natio-
nale de Distribution d'Eau "S.N.D.E."

Vu le Décret 57/237 du 17 Août 1967 portant organisation et fonction-
nement de la S.N.D.E.

Conformément à l'organigramme de la Société Nationale de Distribu-
tion d'Eau.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.-- Monsieur IKOUNGA Martial, Ingénieur Hydraulicien de 3ème
échelon est nommé Directeur Technique à la Société Nationale de Distri-
bution d'Eau (S.N.D.E.)

ARTICLE 2.-- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de
prise de fonction de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Of-
ficiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où be-
soin sera.

Brazzaville, le

31/10/79

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

R. A D A D A.